



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des
Transports et du Désenclavement



Banque Ouest Africaine de
Développement (**BOAD**)



AGEROUTE SÉNÉGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des
Routes)

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

Sélection d'un consultant pour la formation des cadres impliqués dans la conception des projets et programmes en genre (DEEC, AGEROUTE) dans les travaux d'infrastructures.

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal l'AS QUOTIDIEN du 20 décembre 2021.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a obtenu de la BOAD des fonds pour réaliser les travaux de réhabilitation de la Route Louga - Ouarack - Dahra (R80 sur environ 87KM), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour la **sélection d'un consultant pour la formation des cadres impliqués dans la conception des projets et programmes en genre (DEEC, AGEROUTE) dans les travaux d'infrastructures.**
3. Les services consistent principalement à mettre à niveau les connaissances de l'ensemble des intervenants du projet sur ce qu'est réellement le concept genre et ses implications par rapport au projet, la prise en charge du concept genre dans la phase préparation de projet, dans les documents et marchés. L'identification des indicateurs clés de suivi pour permettre un meilleur suivi-évaluation du concept dans le projet, l'identification et la budgétisation des activités liées au genre dans le cadre des projets routiers.

La formation se déroulera pendant cinq (05) jours dans un hôtel à Saly et le consultant devra former vingt – cinq (25) personnes de L'Ageroute et du Ministère des Infrastructures du Transport Terrestre et du Désenclavement.

4. L'Ageroute Sénégal invite par la présente, les consultants éligibles et intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus en fournissant les informations ci-après indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services susmentionnés. Le Candidat a l'obligation d'informer le Client de toute situation présente ou potentielle

de conflit d'intérêt qui risquerait de le mettre dans l'impossibilité de servir au mieux les intérêts du Client.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations dans un délai maximum de 15 jours à compter du jour de la publication du présent avis.

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à six (6), ayant obtenu la note minimale de 70 points et présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût).

6. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement.

Les manifestations d'intérêt seront évaluées selon la grille ci-après.

CRITERES	NOTES
<p>I. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau les connaissances de l'ensemble des intervenants du projet sur ce qu'est réellement le concept « Genre » et ses implications par rapport au projet ; - Prendre en charge le concept « Genre » dans la phase préparation de projet, dans les documents et marchés ; - Identifier les acteurs clés de suivi pour permettre un meilleur suivi-évaluation du concept dans le projet ; - Identifier et budgétiser les activités liées au « Genre » dans le cadre des projets routiers . 	<p>15</p> <p>05 points</p> <p>04 points</p> <p>03 points</p> <p>03 points</p>
<p>II. Nombre d'années d'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> - < 10 ans - Entre 10 et 15 ans inclus - > 10 ans 	<p>10</p> <p>00 point</p> <p>05 points</p> <p>10 points</p>
<p>III. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être un bureau spécialisé dans la formation en « Genre » ; - Avoir animer des sessions de formation en « Genre » au cours des quinze (15) dernières années. 	<p>30</p> <p>10 points</p> <p>10 points</p>

- Adéquation de programme de transfert de compétences	10 points
IV. Organisation technique et managériale du cabinet	10
- Organisation technique et méthodologie	04 points
- Plan de travail	03 points
- Organisation du personnel	03 points
Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels	35
Coordonnateur, noté sur vingt (20) points, (soit 05 points par projet)	20 points
- Avoir une (01) certification en tant que formateur « en Genre » ;	
- Avoir une référence en qualité de coordonnateur de formation, de sensibilisation similaire ;	
- Avoir réalisé cinq (05) formations de complexité et de natures similaires ;	
- Avoir réalisé cinq (05) formation de complexité et de nature similaires dans la sous – région	
Un expert en planification et budgétisation ayant un Bac+5 en Economie, Gestion ou équivalent ayant au moins cinq (05) ans d’expérience, noté sur quinze (15) points, soit trois (03) points par projet	15 points
- Avoir réalisé quatre (04) formations de complexité et de nature similaires ;	
- Avoir réalisé une (01) formation de complexité et de nature similaire dans la sous – région.	

Le nombre minimum de points requis est de soixante-dix (**70**). En cas d’ex-aequo, le candidat ayant le plus d’expériences similaires sera retenu.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, à l’adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants :

du lundi au vendredi de 8H 00 à 17H 00 à l’attention du Directeur général, Monsieur Ibrahima NDIAYE.

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, rue F x David DIOP, Fann résidence – Dakar, - Tel : (221) 33 869 07 51 – E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn; pdndiaye@ageroute.sn; ammbaye@ageroute.sn

8. Les manifestations d’intérêt écrites en français, doivent être déposées en trois exemplaires (01 original et 02 copies) au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l’AGEROUTE Sénégal, sis à l’adresse ci-dessus au plus tard le **23 juin à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**. Les dossiers transmis par courriers électroniques ne seront pas recevables.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE